

L'Institut Pierre Fabre de Tabacologie (IPFT) lance la 2^e édition du Prix de l'Innovation, qui récompensera le projet le plus innovant pour une amélioration concrète de la prise en charge du sevrage tabagique.

Castres, le 10 octobre 2019

À partir du mois d'octobre 2019, l'Institut Pierre Fabre de Tabacologie débute sa campagne de recrutement pour son 2^e Prix de l'Innovation.

Ce concours a pour ambition de mettre en lumière et d'accompagner un projet innovant permettant d'améliorer la prévention et la prise en charge du sevrage tabagique, au profit des professionnels de santé ou des patients.

“*Face au tabagisme, première cause de mortalité évitable, la prévention et l'aide au sevrage sont deux priorités absolues. En renouvelant ce Prix de l'Innovation, notre objectif est d'accompagner au plus près les fumeurs dans leur décision de se libérer du tabac et d'améliorer leur confort pour optimiser les chances de réussite. Le Prix de l'Innovation est ouvert à toutes les innovations apportées par des scientifiques, PME, professionnels de santé, ou patients qui contribuent à la lutte contre le tabagisme et à l'amélioration des pratiques professionnelles.*” explique le Dr Etienne André, de l'Institut Pierre Fabre de Tabacologie (IPFT).

Les projets soutenant toute **innovation technique** (« dispositif cigarette », apps digitales, produits, services...), **clinique** (parcours de soins, prise en charge tabac-cannabis, amélioration des manifestations du syndrome de sevrage ...), **prévention du tabagisme**, seront évalués. La formation en tant que telle n'est pas incluse dans cet appel à projets.

Les appels à projets devront comporter **6 items clés** :

- > **Auteurs du projet** (institution, adresse),
- > **Objectifs du projet** (jalons, besoin médical),
- > **Rationnel** (principe du projet, description),
- > **Facteurs clés de succès** (plan de développement, points d'attention),
- > **Avantages / inconvénients / concurrence**,
- > **Principales ressources et assistance requises**.

Tout projet ne rentrant pas dans ce cadre ne sera pas évalué.

Le projet, ouvert à un **individu seul** ou à un **groupe d'individus** (établissement de santé, institution de recherche académique, association ou entreprise) **concerne la prévention du tabagisme ou l'aide à l'arrêt du tabac**.

La date limite de candidature a été établie au **15 décembre 2019**. Après examen attentif des dossiers, la remise de prix est prévue en février 2020. Le gagnant du prix recevra la somme de 5000 euros. En fonction de la nature de la proposition et des besoins exprimés par le porteur de projet, il pourra également bénéficier d'une assistance de la part d'experts des Laboratoires Pierre Fabre, pour mener à bien les différentes étapes de son développement. Le jury est sous l'égide du conseil scientifique de l'IPFT.

RAPPEL DES DATES CLÉS POUR LES CANDIDATURES :

Date de début de dépôt des dossiers : **10 octobre 2019**

Date de clôture de dépôt des dossiers : **15 décembre 2019**

Sélection des dossiers : **entre le 15 décembre 2019 et le 26 janvier 2020**

Remise du Prix de l'Innovation **5 février 2020**

Adresse mail pour le dépôt de candidature

ipft@pierre-fabre.com

Adresse postale pour le dépôt de candidature

Institut Pierre Fabre de Tabacologie

Département Médical PIERRE FABRE HEALTH CARE

17 avenue Jean Moulin

81100 Castres

